

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03.030

Compensation relais
2010 : vote du taux

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

Secrétaire de séance : Madeleine LABIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Françoise LAMANT

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : Monsieur NEBOUT
--------------------------	-------------------------------------

COMPENSATION RELAIS 2010 : VOTE DU TAUX
--

Malgré la suppression de la taxe professionnelle par la loi de finances pour 2010, il est demandé de voter pour cette année un taux relais qui ne sert pas à la taxation des entreprises mais au calcul de la compensation relais prévue pour l'année 2010. Son taux est basé sur le taux de l'ancienne taxe professionnelle.

Par délibération du 28 janvier 2000, le taux de Taxe professionnelle unique avait été fixé au niveau du taux moyen pondéré global de 16,37%. La durée de lissage a été arrêtée à 12 ans (jusqu'en 2011).

Lors du vote du budget primitif 2005, le conseil communautaire a décidé de porter le taux de taxe professionnelle unique (TPU) à 16,51%, taux maintenu à ce niveau depuis lors.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 4 mars 2010,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 16 mars 2010,

Je vous propose

DE FIXER en 2010 le taux relais à 16,51%.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
31 mars 2010	31 mars 2010